



R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T

CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87

cabinet-maire@biot.fr

FAX : 04 92 91 55 88

Monsieur Alain VIDALIES

Secrétaire d'Etat aux transports, à la mer et à la pêche
Hôtel de Roquelaure - 246 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Biot, le 24 novembre 2016

Affaire suivie par Ludivine ALENDA

Réf: LA/L71.16

Monsieur le Ministre,

Je vous écris en tant que Maire de Biot (Alpes Maritimes) au sujet du projet Ligne Nouvelle PACA qui doit notamment traverser notre commune.

J'ai, avec mon équipe municipale, pris très tôt position contre ce projet de ligne nouvelle tel qu'envisagé par SNCF Réseau. Nous avons d'ailleurs délibéré en ce sens le 18 mai 2016. En effet, la concertation présumée ne nous a à aucun moment permis d'émettre un conseil avisé sur les tracés potentiels.

Plusieurs raisons nous font redouter un tel projet. Entre autre, le coût démesuré de l'opération qui engage les générations futures ainsi que l'impact environnemental désastreux pour notre commune et certaines communes avoisinantes.

De plus, notre position ne saurait s'assouplir compte tenu des inondations dévastatrices que nous avons subies le 3 octobre 2015 et qui ont mis à mal notre territoire. Ces inondations ne semblent pas aujourd'hui ébranler le projet de SNCF Réseau dont certains tracés pourraient défigurer de manière irréversible le Parc Naturel de la Brague, avec le passage en aérien de la ligne par la construction de viaducs engendrant, de plus, d'importantes nuisances sonores et visuelles.

J'ai sollicité la tenue d'une Réunion publique au sujet de ce projet, comme cela est prévu dans le processus de concertation publique. SNCF Réseau y a répondu positivement et cette réunion a eu lieu le mercredi 9 novembre dans une salle communale pouvant accueillir plus de 400 personnes, comble pour l'occasion. Les Biotois sont donc venus très nombreux à cette réunion pour mieux comprendre comment ce projet pouvait impacter leur environnement et leur mode de vie. Ils ont été affligés par les réponses qui étaient prévues d'avance alimentant le sentiment d'une concertation déloyale. En conséquence, la mobilisation citoyenne s'organise.

Aussi, permettez-moi de vous faire part de ces informations et de ma vive inquiétude tant sur le plan de l'impact environnemental que sur les conséquences graves que ce projet pourrait avoir sur le développement de la commune ainsi que la dépréciation patrimoniale de quartiers entiers.

Espérant avoir retenu toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Guilaine DEBRAS
Maire de BIOT
Vice-présidente de la CASA



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophie Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T
E X T R A I T D U R E G I S T R E
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 18 MAI 2016	TRANSPORT
N° d'enregistrement 2016 / 63 / 0-06	LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - MOTION DE LA VILLE DE BIOT

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	19	3	22	7	Le 11 mai 2016
Certifié exécutoire compte tenu de :						 Pour le Maire par délégation
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		
Le 23 MAI 2016		Le 23 MAI 2016		Le 23 MAI 2016		

L'An deux mille seize, le dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS

Mme DEBRAS, Maire, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, Adjoint, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHAINTESS, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS

M. Guy ANASTILE donne procuration à M. Luca ZEPPA.
M. Maximilian ESSAYIE donne procuration à M. Raymond RUDIO.
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Christophe SABA.

Madame le Maire, rapporteur, EXPOSE :

Par délibération du 26 janvier 2012, le projet de ligne à grande vitesse (LGV) était soumis à l'assemblée délibérante pour avis, et ce dans la perspective de la déclaration d'utilité publique du projet.

Le projet de Ligne à Grande Vitesse avait ensuite évolué vers un projet de Ligne Nouvelle, donnant la priorité aux transports au quotidien.

Le Conseil Municipal avait alors confirmé son positionnement par délibération du 5 décembre 2013, refusant notamment tout projet en surface.

L'absence totale d'information de la population et des élus sur les études de faisabilité soulève la question de la pertinence financière et environnementale du projet dans un contexte économique tendu qui impose plus que jamais de justifier de l'intérêt général d'un projet au regard de ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les seules informations dont dispose la commune à ce jour, notamment le fuseau de Zone de Passage Préférentiel, laissent la possibilité à ce que des passages de la ligne nouvelle soient réalisés en aérien sur le territoire de la commune de Biot, déjà durement impactée par les intempéries du mois d'octobre 2015, mettant ainsi le développement de la commune, sa richesse environnementale et son attractivité en péril.

AR PREFECTURE

006-210600185-20160518-2016_63_0_06-DE
Regu le 23/05/2016